

**Sports Loisirs**  
**Siège social : Mairie de Boissise-la-Bertrand**  
**2 rue François Rolin**  
**77350 BOISSISE-LA-BERTRAND**

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

photo  
d'identité

RENOUVELLEMENT	
NOUVELLE ADHESION	

**INSCRIPTION**

Mme, Mle, Mr :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	
Ville :	Code Postal :
E-mail ( <b>EN MAJUSCULE</b> bien lisible pour l'envoi de votre licence)	Portable :
	Tel. fixe :

**FICHE D'INSCRIPTION**

A confirmer par le règlement lors de l'inscription, le **Lundi 12 Septembre 2016, de 17h30 à 19h30, salle de la Recellerie à Boissise-la-Bertrand.**

Sauf empêchement majeur de votre part, nous vous remercions de vous présenter au jour et à l'heure de l'inscription.

- La validité de cette fiche d'inscription expirera le **30/09/16** si le règlement n'a pas été effectué.
- Période d'activité du **mardi 13 Septembre 2016** au **jeudi 22 juin 2017**.
- Les cours sont dispensés à la **salle de la Recellerie à Boissise-la-bertrand** :
- ✓ **Mardi de 18h30 à 19h30, Fitness, Renforcement musculaire avec Valérie,**
- ✓ **Mercredi de 18h30 à 19h30, Gymnastique douce, Stretching avec Roxane,**
- ✓ **Jeudi de 9h30 à 10h30, Renforcement musculaire avec Clarisse,**
- ✓ **Jeudi de 18h30 à 19h30, Zumba, Fitness avec Clarisse. (selon la disponibilité des participants, ce cours pourra être envisagé de 19h à 20h)**
- La cotisation d'un montant de **122€** pour les Boissisiens et de **138€** pour les personnes extérieures donne accès aux 4 cours, licence et assurance incluses (pour les moins de 18 ans, déduire 4.50€ sur le total).
- Cette cotisation peut être payable en **3 fois** : **122€ = 62€, 30€, 30€** et **138€ = 72€, 33€, 33€**, encaissement du dernier chèque au **31 janvier 2017**.

- J'autorise la Fédération à communiquer mon adresse e-mail à ses partenaires : (merci de cocher)

oui       non

- Je m'abonne à la revue Côté Club (4 numéros par an)      + 20€       oui       non

- Je souscris l'abonnement complémentaire IA Sport +,      + 10.65€       oui       non

ASSURANCES, une indemnisation des dommages corporels de base est comprise dans la cotisation. Chaque Adhérent est libre de souscrire **l'assurance complémentaire IA Sport+** avec des plafonds de remboursements plus importants.

Conformément à l'article L312-4 du Code du Sport, nous sommes tenus d'informer nos adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer.

Un tableau complet récapitulatif est affiché dans le vestiaire de la salle de la Recellerie.

### Consigne de la Fédération FFEPGV

- ✓ **Un certificat médical de moins de 3 mois de non contre indication à la pratique de la Gymnastique Volontaire est à fournir dès l'inscription.**
- ✓ **L'accès aux cours ne pourra être autorisé sans celui-ci.**

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les modalités d'assurance de base et de la possibilité de souscrire à une option complémentaire **IA SPORT +**, y compris du règlement intérieur de Sport Loisirs de Boissise-la-Bertrand, dont un exemplaire m'a été remis avec cette fiche d'inscription.

Date

Signature du licencié obligatoire.

**Afin que cette fiche ait valeur de pré inscription, il est souhaitable de la remettre au bureau avant le 23 juin 2016. Après cette date, à renvoyer ou à déposer en Mairie avec la mention Association Sports loisirs**

Pour tout renseignement, contacter **Marie-Paule MENARD** au **06 07 31 21 54**

Partie réservée à l'association.				
REGLEMENT	Chèque	122 €	Chèque	138 €
	1		1	
	3	62€, 30€, 30€	3	72€, 33€, 33€
<b>Certificat médical</b>				

**ATTENTION** : Si le **nom** sur le chèque est différent que votre **nom d'adhérent-e** merci d'inscrire votre **nom** à l'arrière du chèque.

Règlement intérieur de **SPORTS LOISIRS de BOISSISE LA BERTRAND**.

**L'inscription se compose de :**

**1/ la fiche d'inscription** dûment remplie et signée atteste que vous avez pris connaissance du règlement intérieur, des garanties complémentaires de l'assurance MAIF, IASport+, (voir le panneau d'affichage dans vestiaire de la salle La Recellerie).

**2/ le certificat médical** de non contre indication à la gymnastique volontaire datant de moins de 3 mois ; l'accès aux cours vous sera refusé sans celui-ci

**3/ le montant de la cotisation** qui se compose : du prix de la licence (incluant l'assurance), de la redevance au comité EPGV de Seine et Marne appelée part départementale, et des 3 trimestres dus à SLBB.

Elle est validée et définitive quand le dossier est rendu complet (1+2+3) à la date d'inscription notifiée sur la fiche de préinscription. Les inscriptions demandées après la date d'inscription sont prises en compte en fonction des places encore disponibles.

**Personnes extérieures** à la commune : Toute demande d'inscription de personne nouvelle et extérieure à la commune est enregistrée en liste d'attente. Une interruption d'1 an ou plus à l'association, n'assure pas une place lors d'une demande de renouvellement. Cette demande sera satisfaite en fonction des places disponibles.

**Cotisation :**

La cotisation annuelle donne accès à 4 cours par semaine, aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif. Celle-ci peut être payable en 3 fois.

Encaissement du dernier chèque au 31 Janvier de l'année en cours.

**Consignes :**

- Tout changement d'adresse postale, internet, téléphone sont à signaler à l'un des membres du bureau pour correction du listing.
- En cas d'annulation de cours pour intempéries ou indisponibilité de l'animatrice, une affiche sera apposée sur la porte extérieure de la salle La Recellerie.
- Pensez à éteindre votre portable.
- une tenue de sport propre, avoir une paire de chaussures réservée à l'entraînement en salle, ainsi qu'une serviette de toilette propre à poser entre le corps et le tapis sont exigées.
- une aide au rangement du matériel après chaque utilisation est toujours appréciée.

**Merci de respecter ces consignes pour faciliter la vie de tous.**

**L'inscription à l'association Sports Loisirs emporte acceptation du règlement dont un exemplaire m'a été remis.**